Mouvement des Entreprises de France

La finalisation du régime unifié Agirc-Arrco consolide la retraite complémentaire des salariés du privé

Publié le 17 novembre 2017

Au terme de plus de deux ans de préparation, une majorité d'organisations patronales et syndicales a trouvé un accord pour instituer un régime unifié de retraite complémentaire pour les salariés du secteur privé, reprenant les droits et obligations des régimes actuels Agirc et Arrco.

Les partenaires sociaux avaient posé le principe du nouveau régime dans l'accord national interprofessionnel du 30 octobre 2015. Un groupe de travail technique paritaire réuni entre janvier 2016 et juin 2017 a préparé cette fusion, les deux séances de négociation des 8 novembre et 17 novembre en ont arrêté les derniers détails. Pour mémoire, la fusion des régimes Agirc et Arrco était également rendue nécessaire par l'épuisement annoncé des réserves financières du régime de retraite des cadres Agirc dès 2018.

D'ici la mise en œuvre effective du régime unifié au 1er janvier 2019, une année a été prévue par les signataires afin de réaliser toute une série d'opérations complémentaires : adoption des statuts de la fédération, adoption des statuts-types des institutions de retraite complémentaire, fusion des IRC, etc.

Le régime unifié simplifie un système de retraite trop complexe et trop éclaté. Le 1er janvier 2019, les salariés n'auront plus qu'une seule caisse de retraite complémentaire, les caisses Agirc et Arrco ayant fusionné à cette date. Le système ne sera pas changé : il continuera à être géré en répartition, en points, et restera essentiellement contributif. Les avantages familiaux des deux régimes sont alignés dans les conditions les plus favorables pour les assurés.

Pilotes et gestionnaires de ces régimes, les partenaires sociaux montrent ainsi qu'ils assument leurs responsabilités : assurer la pérennité financière de la retraite complémentaire des salariés du privé, mais aussi garantir une efficience de gestion et une lisibilité du système, pour les entreprises comme pour les salariés.

Pour **Claude Tendil, vice-président du pôle social et président de la commission protection sociale du Medef** : « *Nous avons modernisé et rationalisé le système, organisé un pilotage responsable avec tous les leviers pertinents, y compris l'âge de départ à la retraite. Nous avons fait de l'Agirc-Arrco un acteur solide pour l'avenir. C'est important avant le débat sur les retraites voulu par le Président de la République* ».